

AAP 2021-2022 : ESMR ASBL/Communes

Attention:

Si vous laissez le formulaire ouvert plusieurs minutes sans le compléter, le formulaire expirera et vos données seront perdues si vous n'avez pas sauvegardé le formulaire au préalable.

La Wallonie dispose de moyens budgétaires qui ont pour vocation de soutenir financièrement les investissements destinés aux projets en matière de mobilité et de sécurité routière, notamment au sein des établissements scolaires.

Afin de soutenir au mieux la mise en place de projets en Education à la Mobilité et à la Sécurité Routière (EMSR) au sein des écoles (fondamentales/secondaires) pour l'année scolaire 2021-2022, le Service public de Wallonie vous propose de répondre à son **appel à projets, en vue d'obtenir un subsid**e.

Pour ce faire, nous vous demandons de nous renvoyer votre dossier de candidature uniquement par voie électronique, au moyen du présent formulaire, pour **le lundi 31 mai 2021 au plus tard**.

Afin de ne pas perdre vos données en cours d'encodage, veuillez à enregistrer votre formulaire régulièrement. Soyez le plus complet et précis possible dans vos réponses.

Attention: si vous laissez le formulaire ouvert plusieurs minutes sans le compléter, le formulaire expirera et vos données seront perdues si vous n'avez pas sauvegardé le formulaire au préalable.

Votre dossier de candidature fera l'objet d'une analyse par un jury, sur base de critères de sélection .

Chaque candidat recevra la décision officielle (si votre dossier est sélectionné ou pas) par la Ministre en charge de la sécurité routière.

Attention: Remarques importantes

- 1. L'appel à projets s'adresse uniquement aux ASBL et Communes qui ont déjà une expérience probante en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière.**
- 2. Les projets subventionnés auront comme objectif principal l'Education à la Mobilité et à la Sécurité Routière (EMSR) dans les écoles de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) et ou secondaire de tous les réseaux.**
- 3. Ces projets devront se dérouler pendant les jours scolaires durant l'année scolaire 2021-2022.**

4. **Cet appel à projet vous permet de faire appel à des opérateurs externes.**
5. **Attention, cependant les projets Brevet du cycliste ne rentrent pas dans cet appel à projet.**
6. **Les projets Pédibus et Vélobus sont recevables dans cet appel à projet.**

Le Service public de Wallonie est très attentif au respect de la protection des données à caractère personnel. Vos données seront donc traitées conformément à la réglementation du RGPD.

Principes relatifs à la collecte de données à caractère personnel :

1. Vos données à caractère personnel ne pourront être recueillies et traitées que conformément aux finalités indiquées lors de leur collecte.
2. Vous disposez du droit de vérifier si vos données sont traitées par le SPW, via le formulaire présent sur le Portail de la Wallonie.
3. Vous disposerez du droit de consulter vos données personnelles, le cas échéant, afin de vérifier leur exactitude et de faire corriger les éventuelles erreurs les concernant à l'adresse cominterne@spw.wallonie.be.
4. Le SPW s'engage à prendre les mesures de sécurité adéquates afin d'éviter que des tiers n'abusent des données à caractère personnel que vous auriez communiquées.

Si vous avez la moindre question:

<http://mobilite.wallonie.be/home/je-suis/un-etablissement-scolaire/education-mobilite-et-securite-routiere-emsr.html>

Contactez Jennifer Dejardin de la Cellule EMSR:

Par téléphone au 081/77.31.20

Par email: emsr@spw.wallonie.be

Il y a 48 questions dans ce questionnaire

A. Conditions

[]

A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs :

- **De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres.**
- **D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle).**

- D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux).

Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves.

Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.

*

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

-  Oui Oui
-  Non Non

[]

Vous ne répondez pas aux conditions pour poser votre candidature dans le cadre de cette subvention.

Votre candidature n'est pas recevable.

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Non' à la question '1 [a1]' (A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs : De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres. D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle). D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves. Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.)

B. Critères de sélection

[]

B.1. Pour être sélectionnés, les projets doivent avoir comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière.

Je certifie que mon projet a comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).

*

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '1 [a1]' (A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs : De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres. D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle). D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves. Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.)

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

-  Oui Oui
-  Non Non

[]

B.2. Pour être sélectionnés, les projets doivent s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) et/ou secondaire.

Je certifie que mon projet s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental et/ou secondaire.

*

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '3 [B1]' (B.1. Pour être sélectionnés, les projets doivent avoir comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Je certifie que mon projet a comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).) et La réponse était 'Oui' à la question '1 [a1]' (A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs : De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres. D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle). D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves. Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.)

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

-  Oui Oui
-  Non Non

[]

B.3. Pour être sélectionnés, les projets doivent se dérouler durant les périodes scolaires.

Je certifie que mon projet se déroule durant les périodes scolaires (du lundi au vendredi). *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '3 [B1]' (B.1. Pour être sélectionnés, les projets doivent avoir comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Je certifie que mon projet a comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).) et La réponse était 'Oui' à la question '1 [a1]' (A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs : De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres. D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle). D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves. Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.) et La réponse était 'Oui' à la question '4 [b12]' (B.2. Pour être sélectionnés, les projets doivent s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) et/ou secondaire. Je certifie que mon projet s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental et/ou secondaire.)

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

-  Oui Oui
-  Non Non

[]

B.4. Pour être sélectionnés, les projets s'adressent à tous les réseaux de l'enseignement.

Je certifie que mon projet s'adresse à tous les réseaux d'enseignement. *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '3 [B1]' (B.1. Pour être sélectionnés, les projets doivent avoir comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Je certifie que mon projet a comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).) et La réponse était 'Oui' à la question '1 [a1]' (A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs : De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres. D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle). D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves. Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.) et La réponse était 'Oui' à la question '4 [b12]' (B.2. Pour être sélectionnés, les projets doivent s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) et/ou secondaire. Je certifie que mon projet s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental et/ou secondaire.) et La réponse était 'Oui' à la question '5 [B13]' (B.3. Pour être sélectionnés, les projets doivent se dérouler durant les périodes scolaires. Je certifie que mon projet se déroule durant les périodes scolaires (du lundi au vendredi).)

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

-  Oui Oui

-  Non Non

[]

B.5. Pour être sélectionnés, les projets doivent être organisés par une institution qui a au moins une expérience probante en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).

Je certifie que le porteur de projet a au moins une expérience probante en éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR). *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '3 [B1]' (B.1. Pour être sélectionnés, les projets doivent avoir comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Je certifie que mon projet a comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).) et La réponse était 'Oui' à la question '1 [a1]' (A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs : De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres. D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle). D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves. Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.) et La réponse était 'Oui' à la question '4 [b12]' (B.2. Pour être sélectionnés, les projets doivent s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) et/ou secondaire. Je certifie que mon projet s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental et/ou secondaire.) et La réponse était 'Oui' à la question '5 [B13]' (B.3. Pour être sélectionnés, les projets doivent se dérouler durant les périodes scolaires. Je certifie que mon projet se déroule durant les périodes scolaires (du lundi au vendredi).) et La réponse était 'Oui' à la question '6 [B14]' (B.4. Pour être sélectionnés, les projets s'adressent à tous les réseaux de l'enseignement. Je certifie que mon projet s'adresse à tous les réseaux d'enseignement.)

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

-  Oui Oui
-  Non Non

[]

Vous ne répondez pas aux conditions pour poser votre candidature dans le cadre de cette subvention.

Votre candidature n'est pas recevable.

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Non' à la question '3 [B1]' (B.1. Pour être sélectionnés, les projets doivent avoir comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Je certifie que mon projet a comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).)

[]

Vous ne répondez pas aux conditions pour poser votre candidature dans le cadre de cette subvention.

Votre candidature n'est pas recevable.

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Non' à la question '4 [b12]' (B.2. Pour être sélectionnés, les projets doivent s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) et/ou secondaire. Je certifie que mon projet s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental et/ou secondaire.)

[]

Vous ne répondez pas aux conditions pour poser votre candidature dans le cadre de cette subvention.

Votre candidature n'est pas recevable.

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Non' à la question '5 [B13]' (B.3. Pour être sélectionnés, les projets doivent se dérouler durant les périodes scolaires. Je certifie que mon projet se déroule durant les périodes scolaires (du lundi au vendredi).)

[]

Vous ne répondez pas aux conditions pour poser votre candidature dans le cadre de cette subvention.

Votre candidature n'est pas recevable.

.

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Non' à la question '6 [B14]' (B.4. Pour être sélectionnés, les projets s'adressent à tous les réseaux de l'enseignement. Je certifie que mon projet s'adresse à tous les réseaux d'enseignement.)

[]

Vous ne répondez pas aux conditions pour poser votre candidature dans le cadre de cette subvention.

Votre candidature n'est pas recevable.

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Non' à la question '7 [B15]' (B.5. Pour être sélectionnés, les projets doivent être organisés par une institution qui a au moins une expérience probante en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR). Je certifie que le porteur de projet a au moins une expérience probante en éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).)

C. Coordonnées du porteur du projet



[]C.1. Vous représentez : *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '3 [B1]' (B.1. Pour être sélectionnés, les projets doivent avoir comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Je certifie que mon projet a comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).) et La réponse était 'Oui' à la question '1 [a1]' (A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs : De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres. D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle). D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les

Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves. Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.) et La réponse était 'Oui' à la question '4 [b12]' (B.2. Pour être sélectionnés, les projets doivent s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) et/ou secondaire. Je certifie que mon projet s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental et/ou secondaire.) et La réponse était 'Oui' à la question '5 [B13]' (B.3. Pour être sélectionnés, les projets doivent se dérouler durant les périodes scolaires. Je certifie que mon projet se déroule durant les périodes scolaires (du lundi au vendredi).) et La réponse était 'Oui' à la question '6 [B14]' (B.4. Pour être sélectionnés, les projets s'adressent à tous les réseaux de l'enseignement. Je certifie que mon projet s'adresse à tous les réseaux d'enseignement.) et La réponse était 'Oui' à la question '7 [B15]' (B.5. Pour être sélectionnés, les projets doivent être organisés par une institution qui a au moins une expérience probante en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR). Je certifie que le porteur de projet a au moins une expérience probante en éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).)

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

-  Une A.S.B.L. Une A.S.B.L.
-  Une commune Une commune

[]

C.1. Vous représentez une ASBL, nous devons être en possession des documents suivants :

- **Une mention ou un numéro qui permet d'identifier l'ASBL et , le cas échéant, le greffe du tribunal de commerce où est tenu son dossier. Cela pour permettre d'attester que l'objet social est au moins la réalisation d'activités d'éducation ou de sensibilisation à un ou plusieurs thèmes liés à la mobilité et /ou à la sécurité routière ou à des activités d'éducation à la jeunesse;**
- **Un bref historique de l'ASBL et les pièces probantes des activités menées depuis 2 ans;**
- **Les comptes des deux années qui précèdent celle de la demande de subvention et le budget prévisionnel pour l'année en cours;**
- **Une copie des statuts de l'ASBL**

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Une A.S.B.L.' à la question '13 [C1]' (C.1. Vous représentez :) *et* La réponse était 'Oui' à la question '3 [B1]' (B.1. Pour être sélectionnés, les projets doivent avoir comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Je certifie que mon projet a comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).) *et* La réponse était 'Oui' à la question '1 [a1]' (A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs : De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres. D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle). D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves. Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '4 [b12]' (B.2. Pour être sélectionnés, les projets doivent s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) et/ou secondaire. Je certifie que mon projet s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental et/ou secondaire.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '5 [B13]' (B.3. Pour être sélectionnés, les projets doivent se dérouler durant les périodes scolaires. Je certifie que mon projet se déroule durant les périodes scolaires (du lundi au vendredi).) *et* La réponse était 'Oui' à la question '6 [B14]' (B.4. Pour être sélectionnés, les projets s'adressent à tous les réseaux de l'enseignement. Je certifie que mon projet s'adresse à tous les réseaux d'enseignement.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '7 [B15]' (B.5. Pour être sélectionnés, les projets doivent être organisés par une institution qui a au moins une expérience probante en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR). Je certifie que le porteur de projet a au moins une expérience probante en éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).)

Veillez ne pas envoyer plus de 4 fichiers

Kindly attach the aforementioned documents along with the survey

Vous pouvez nous faire parvenir directement les documents en cliquant sur "envoyer des fichiers" (en vert) ou à l'adresse mail emsr@spw.wallonie.be

(format png, gif, jpg, doc, pdf avec un maximum de 2048 kb pour chacun)

[[C.1. Vous représentez une A.S.B.L., merci de compléter les champs suivants :

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Une A.S.B.L.' à la question '13 [C1]' (C.1. Vous représentez :) *et* La réponse était 'Oui' à la question '3 [B1]' (B.1. Pour être sélectionnés, les projets doivent avoir comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Je certifie que mon projet a comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).) *et* La réponse était 'Oui' à la question '1 [a1]' (A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs : De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres. D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle). D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves. Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '4 [b12]' (B.2. Pour être sélectionnés, les projets doivent s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) et/ou secondaire. Je certifie que mon projet s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental et/ou secondaire.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '5 [B13]' (B.3. Pour être sélectionnés, les projets doivent se dérouler durant les périodes scolaires. Je certifie que mon projet se déroule durant les périodes scolaires (du lundi au vendredi).) *et*

La réponse était 'Oui' à la question '6 [B14]' (B.4. Pour être sélectionnés, les projets s'adressent à tous les réseaux de l'enseignement. Je certifie que mon projet s'adresse à tous les réseaux d'enseignement.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '7 [B15]' (B.5. Pour être sélectionnés, les projets doivent être organisés par une institution qui a au moins une expérience probante en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR). Je certifie que le porteur de projet a au moins une expérience probante en éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).)

Veillez écrire votre(vos) réponse(s) ici :

- Nom de l'A.S.B.L.
- Votre A.S.B.L. est-elle assujettie à la T.V.A.
- Numéro de T.V.A. uniquement si votre A.S.B.L. est assujettie à la T.V.A.

[]

C.1. Vous représentez la commune de : *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Une commune' à la question '13 [C1]' (C.1. Vous représentez :) *et* La réponse était 'Oui' à la question '3 [B1]' (B.1. Pour être sélectionnés, les projets doivent avoir comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Je certifie que mon projet a comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).) *et* La réponse était 'Oui' à la question '1 [a1]' (A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs : De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres. D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle). D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves. Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '4 [b12]' (B.2. Pour être sélectionnés, les projets doivent s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) et/ou secondaire. Je certifie que mon projet s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental et/ou secondaire.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '5 [B13]' (B.3. Pour être sélectionnés, les projets doivent se dérouler durant les périodes scolaires. Je certifie que mon projet se déroule durant les périodes scolaires (du lundi au vendredi).) *et* La réponse était 'Oui' à la question '6 [B14]' (B.4. Pour être sélectionnés, les projets s'adressent à tous les réseaux de l'enseignement. Je certifie que mon projet s'adresse à tous les réseaux d'enseignement.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '7 [B15]' (B.5. Pour être sélectionnés, les projets doivent être organisés par une institution qui a au moins une expérience probante en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR). Je certifie que le porteur de projet a au moins une expérience probante en éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).)

[]C.2. Indiquez les coordonnées de votre institution. *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '3 [B1]' (B.1. Pour être sélectionnés, les projets doivent avoir comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Je certifie que mon projet a comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).) *et* La réponse était 'Oui' à la question '1 [a1]' (A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs : De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres. D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle). D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves. Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '4 [b12]' (B.2. Pour être sélectionnés, les projets doivent s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) et/ou secondaire. Je certifie que mon projet s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental et/ou secondaire.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '5 [B13]' (B.3. Pour être sélectionnés, les projets doivent se dérouler durant les périodes scolaires. Je certifie que mon projet se déroule durant les périodes scolaires (du lundi au vendredi).) *et* La réponse était 'Oui' à la question '6 [B14]' (B.4. Pour être sélectionnés, les projets s'adressent à tous les réseaux de l'enseignement. Je certifie que mon projet s'adresse à tous les réseaux d'enseignement.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '7 [B15]' (B.5. Pour être sélectionnés, les projets doivent être organisés par une institution qui a au moins une expérience probante en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR). Je certifie que le porteur de projet a au moins une expérience probante en éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).)

Veillez écrire votre(vos) réponse(s) ici :

- Rue

- N°

- Code Postal

- Localité

- Téléphone

- Courriel

- Site internet

- N° de compte bancaire BE

[]C.3. Indiquez les coordonnées de la personne responsable du projet. *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '3 [B1]' (B.1. Pour être sélectionnés, les projets doivent avoir comme

objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Je certifie que mon projet a comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).) et La réponse était 'Oui' à la question '1 [a1]' (A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs : De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres. D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle). D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves. Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.) et La réponse était 'Oui' à la question '4 [b12]' (B.2. Pour être sélectionnés, les projets doivent s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) et/ou secondaire. Je certifie que mon projet s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental et/ou secondaire.) et La réponse était 'Oui' à la question '5 [B13]' (B.3. Pour être sélectionnés, les projets doivent se dérouler durant les périodes scolaires. Je certifie que mon projet se déroule durant les périodes scolaires (du lundi au vendredi).) et La réponse était 'Oui' à la question '6 [B14]' (B.4. Pour être sélectionnés, les projets s'adressent à tous les réseaux de l'enseignement. Je certifie que mon projet s'adresse à tous les réseaux d'enseignement.) et La réponse était 'Oui' à la question '7 [B15]' (B.5. Pour être sélectionnés, les projets doivent être organisés par une institution qui a au moins une expérience probante en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR). Je certifie que le porteur de projet a au moins une expérience probante en éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).)

Veillez écrire votre(vos) réponse(s) ici :

- Nom

- Prénom

- Fonction

- Téléphone Fixe

- GSM

- Courriel

Cette personne sera contactée par nos services pour toute question.

[[C.4. Décrivez une expérience probante de votre organisation en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) et indiquez quand elle s'est déroulée (soyez précis) : *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '3 [B1]' (B.1. Pour être sélectionnés, les projets doivent avoir comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Je certifie que mon projet a comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).) et La réponse était 'Oui' à la question '1 [a1]' (A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs : De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres. D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle). D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les

plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves. Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.) et La réponse était 'Oui' à la question '4 [b12]' (B.2. Pour être sélectionnés, les projets doivent s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) et/ou secondaire. Je certifie que mon projet s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental et/ou secondaire.) et La réponse était 'Oui' à la question '5 [B13]' (B.3. Pour être sélectionnés, les projets doivent se dérouler durant les périodes scolaires. Je certifie que mon projet se déroule durant les périodes scolaires (du lundi au vendredi).) et La réponse était 'Oui' à la question '6 [B14]' (B.4. Pour être sélectionnés, les projets s'adressent à tous les réseaux de l'enseignement. Je certifie que mon projet s'adresse à tous les réseaux d'enseignement.) et La réponse était 'Oui' à la question '7 [B15]' (B.5. Pour être sélectionnés, les projets doivent être organisés par une institution qui a au moins une expérience probante en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR). Je certifie que le porteur de projet a au moins une expérience probante en éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).)

Veillez écrire votre réponse ici :

D. Contenu du projet

[]D.1. Quel est le nom du projet pour lequel vous sollicitez une subvention ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '3 [B1]' (B.1. Pour être sélectionnés, les projets doivent avoir comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Je certifie que mon projet a comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).) et La réponse était 'Oui' à la question '1 [a1]' (A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs : De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres. D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle). D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves. Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.) et La réponse était 'Oui' à la question '4 [b12]' (B.2. Pour être sélectionnés, les projets doivent s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) et/ou secondaire. Je certifie que mon projet s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental et/ou secondaire.) et La réponse était 'Oui' à la question '5 [B13]' (B.3. Pour être sélectionnés, les projets doivent se dérouler durant les périodes scolaires. Je certifie que mon projet se déroule durant les périodes scolaires (du lundi au vendredi).) et La réponse était 'Oui' à la question '6 [B14]' (B.4. Pour être sélectionnés, les projets s'adressent à tous les

réseaux de l'enseignement. Je certifie que mon projet s'adresse à tous les réseaux d'enseignement.) et La réponse était 'Oui' à la question '7 [B15]' (B.5. Pour être sélectionnés, les projets doivent être organisés par une institution qui a au moins une expérience probante en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR). Je certifie que le porteur de projet a au moins une expérience probante en éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).)

Veillez écrire votre réponse ici :

[]

D.2. Quels sont les objectifs poursuivis par votre projet ? (qu'auront appris les élèves à la fin de votre projet? De quoi seront-ils capables?)

Attention, les objectifs de votre projet doivent être d'ordre éducatifs pour les enfants et les jeunes. Ne seront donc pas retenues les actions où l'on demande aux élèves de relever les comportements incorrects des adultes et de les sensibiliser. De la même manière, aucun concours mettant en compétition des enfants, des classes ou des écoles ne sera retenu. (A noter que les défis que se fixe elle-même une classe ou une école peuvent quant à eux, être acceptés).

*

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '3 [B1]' (B.1. Pour être sélectionnés, les projets doivent avoir comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Je certifie que mon projet a comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).) et La réponse était 'Oui' à la question '1 [a1]' (A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs : De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres. D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle). D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves. Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.) et La réponse était 'Oui' à la question '4 [b12]' (B.2. Pour être sélectionnés, les projets doivent s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) et/ou secondaire. Je certifie que mon projet s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental et/ou secondaire.) et La réponse était 'Oui' à la question '5 [B13]' (B.3. Pour être sélectionnés, les projets doivent se dérouler durant les périodes scolaires. Je certifie que mon projet se déroule durant les périodes scolaires (du lundi au vendredi).) et La réponse était 'Oui' à la question '6 [B14]' (B.4. Pour être sélectionnés, les projets s'adressent à tous les

réseaux de l'enseignement. Je certifie que mon projet s'adresse à tous les réseaux d'enseignement.) et La réponse était 'Oui' à la question '7 [B15]' (B.5. Pour être sélectionnés, les projets doivent être organisés par une institution qui a au moins une expérience probante en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR). Je certifie que le porteur de projet a au moins une expérience probante en éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).)

Veillez écrire votre réponse ici :

Objectifs = "A la fin de mon projet, je souhaite que les élèves..."

[]D.3. Quelles sont les actions proposées pour atteindre les objectifs ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '3 [B1]' (B.1. Pour être sélectionnés, les projets doivent avoir comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Je certifie que mon projet a comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).) et La réponse était 'Oui' à la question '1 [a1]' (A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs : De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres. D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle). D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves. Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.) et La réponse était 'Oui' à la question '4 [b12]' (B.2. Pour être sélectionnés, les projets doivent s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) et/ou secondaire. Je certifie que mon projet s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental et/ou secondaire.) et La réponse était 'Oui' à la question '5 [B13]' (B.3. Pour être sélectionnés, les projets doivent se dérouler durant les périodes scolaires. Je certifie que mon projet se déroule durant les périodes scolaires (du lundi au vendredi).) et La réponse était 'Oui' à la question '6 [B14]' (B.4. Pour être sélectionnés, les projets s'adressent à tous les réseaux de l'enseignement. Je certifie que mon projet s'adresse à tous les réseaux d'enseignement.) et La réponse était 'Oui' à la question '7 [B15]' (B.5. Pour être sélectionnés, les projets doivent être organisés par une institution qui a au moins une expérience probante en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR). Je certifie que le porteur de projet a au moins une expérience probante en éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).)

Veillez écrire votre réponse ici :

[]D.4. Comment votre projet va-t-il être intégré dans le travail pédagogique des enseignants ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '3 [B1]' (B.1. Pour être sélectionnés, les projets doivent avoir comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Je certifie que mon projet a comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).) *et* La réponse était 'Oui' à la question '1 [a1]' (A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs : De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres. D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle). D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves. Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '4 [b12]' (B.2. Pour être sélectionnés, les projets doivent s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) *et/ou* secondaire. Je certifie que mon projet s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental *et/ou* secondaire.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '5 [B13]' (B.3. Pour être sélectionnés, les projets doivent se dérouler durant les périodes scolaires. Je certifie que mon projet se déroule durant les périodes scolaires (du lundi au vendredi).) *et* La réponse était 'Oui' à la question '6 [B14]' (B.4. Pour être sélectionnés, les projets s'adressent à tous les réseaux de l'enseignement. Je certifie que mon projet s'adresse à tous les réseaux d'enseignement.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '7 [B15]' (B.5. Pour être sélectionnés, les projets doivent être organisés par une institution qui a au moins une expérience probante en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR). Je certifie que le porteur de projet a au moins une expérience probante en éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).)

Veuillez écrire votre réponse ici :

[]D.5. Combien d'élèves comptez-vous atteindre parmi les groupes suivants ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '3 [B1]' (B.1. Pour être sélectionnés, les projets doivent avoir comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Je certifie que mon projet a comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).) *et* La réponse était 'Oui' à la question '1 [a1]' (A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs : De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres. D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle). D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves. Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '4 [b12]' (B.2. Pour être sélectionnés, les projets doivent s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) et/ou secondaire. Je certifie que mon projet s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental et/ou secondaire.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '5 [B13]' (B.3. Pour être sélectionnés, les projets doivent se dérouler durant les périodes scolaires. Je certifie que mon projet se déroule durant les périodes scolaires (du lundi au vendredi).) *et* La réponse était 'Oui' à la question '6 [B14]' (B.4. Pour être sélectionnés, les projets s'adressent à tous les réseaux de l'enseignement. Je certifie que mon projet s'adresse à tous les réseaux d'enseignement.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '7 [B15]' (B.5. Pour être sélectionnés, les projets doivent être organisés par une institution qui a au moins une expérience probante en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR). Je certifie que le porteur de projet a au moins une expérience probante en éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).)

Veillez écrire votre(vos) réponse(s) ici :

- Classes maternelles

- Cl. primaires 1 - 2

- Cl. primaires 3 - 4

- Cl. primaires 5 - 6

- Cl. secondaires 1 - 2

- Cl. secondaires 3 - 4

- Cl. secondaires 5 - 6

[]

D.6. Quelles sont les écoles à qui vous comptez proposer votre projet? (Précisez le nom des écoles, la localité, le réseau d'enseignement)

*

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '3 [B1]' (B.1. Pour être sélectionnés, les projets doivent avoir comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Je certifie que mon projet a comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).) *et* La réponse était 'Oui' à la question '1 [a1]' (A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs : De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres. D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle). D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves. Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '4 [b12]' (B.2. Pour être sélectionnés, les projets doivent s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) et/ou secondaire. Je certifie que mon projet s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental et/ou secondaire.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '5 [B13]' (B.3. Pour être sélectionnés, les projets doivent se dérouler durant les périodes scolaires. Je certifie que mon projet se déroule durant les périodes scolaires (du lundi au vendredi).) *et* La réponse était 'Oui' à la question '6 [B14]' (B.4. Pour être sélectionnés, les projets s'adressent à tous les réseaux de l'enseignement. Je certifie que mon projet s'adresse à tous les réseaux d'enseignement.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '7 [B15]' (B.5. Pour être sélectionnés, les projets doivent être organisés par une institution qui a au moins une expérience probante en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR). Je certifie que le porteur de projet a au moins une expérience probante en éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).)

Veillez écrire votre réponse ici :

Les différents réseaux d'enseignements (officiel/libre) doivent être invités à participer.

[]D6a : Comment allez-vous contacter ces écoles ? *

Veillez écrire votre réponse ici :

[]D.7. Votre projet prévoit-il la collaboration avec d'autres acteurs ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '3 [B1]' (B.1. Pour être sélectionnés, les projets doivent avoir comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Je certifie que mon projet a comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).) *et* La réponse était 'Oui' à la question '1 [a1]' (A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs : De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres. D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle). D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves. Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '4 [b12]' (B.2. Pour être sélectionnés, les projets doivent s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) et/ou secondaire. Je certifie que mon projet s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental et/ou secondaire.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '5 [B13]' (B.3. Pour être sélectionnés, les projets doivent se dérouler durant les périodes scolaires. Je certifie que mon projet se déroule durant les périodes scolaires (du lundi au vendredi).) *et* La réponse était 'Oui' à la question '6 [B14]' (B.4. Pour être sélectionnés, les projets s'adressent à tous les réseaux de l'enseignement. Je certifie que mon projet s'adresse à tous les réseaux d'enseignement.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '7 [B15]' (B.5. Pour être sélectionnés, les projets doivent être organisés par une institution qui a au moins une expérience probante en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR). Je certifie que le porteur de projet a au moins une expérience probante en éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).)

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

-  Oui Oui
-  Non Non

[]D.7. Avec quel(s) acteur(s) comptez-vous collaborer et de quelle manière ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '3 [B1]' (B.1. Pour être sélectionnés, les projets doivent avoir comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Je certifie que mon projet a comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).) *et* La réponse était 'Oui' à la question '27 [D2g]' (D.7. Votre projet prévoit-il la collaboration avec d'autres acteurs ?) *et* La réponse était 'Oui' à la question '1 [a1]' (A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs : De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres. D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle). D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves. Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.) *et* La

réponse était 'Oui' à la question '4 [b12]' (B.2. Pour être sélectionnés, les projets doivent s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) et/ou secondaire. Je certifie que mon projet s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental et/ou secondaire.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '5 [B13]' (B.3. Pour être sélectionnés, les projets doivent se dérouler durant les périodes scolaires. Je certifie que mon projet se déroule durant les périodes scolaires (du lundi au vendredi).) *et* La réponse était 'Oui' à la question '6 [B14]' (B.4. Pour être sélectionnés, les projets s'adressent à tous les réseaux de l'enseignement. Je certifie que mon projet s'adresse à tous les réseaux d'enseignement.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '7 [B15]' (B.5. Pour être sélectionnés, les projets doivent être organisés par une institution qui a au moins une expérience probante en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR). Je certifie que le porteur de projet a au moins une expérience probante en éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).)

Veillez écrire votre réponse ici :

[]D.7. Pour quelle(s) raison(s) n'allez-vous pas solliciter de collaboration extérieure ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '3 [B1]' (B.1. Pour être sélectionnés, les projets doivent avoir comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Je certifie que mon projet a comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).) *et* La réponse était 'Non' à la question '27 [D2g]' (D.7. Votre projet prévoit-il la collaboration avec d'autres acteurs ?) *et* La réponse était 'Oui' à la question '1 [a1]' (A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs : De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres. D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle). D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves. Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '4 [b12]' (B.2. Pour être sélectionnés, les projets doivent s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) et/ou secondaire. Je certifie que mon projet s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental et/ou secondaire.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '5 [B13]' (B.3. Pour être sélectionnés, les projets doivent se dérouler durant les périodes scolaires. Je certifie que mon projet se déroule durant les périodes scolaires (du lundi au vendredi).) *et* La réponse était 'Oui' à la question '6 [B14]' (B.4. Pour être sélectionnés, les projets s'adressent à tous les réseaux de l'enseignement. Je certifie que mon projet s'adresse à tous les réseaux d'enseignement.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '7 [B15]' (B.5. Pour être sélectionnés, les projets doivent être organisés par une institution qui a au moins une expérience probante en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR). Je certifie que le porteur de projet a au moins une expérience probante en éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).)

Veillez écrire votre réponse ici :

[]D.8. Votre projet prévoit-il une action/information vers les parents ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '3 [B1]' (B.1. Pour être sélectionnés, les projets doivent avoir comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Je certifie que mon projet a comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).) *et* La réponse était 'Oui' à la question '1 [a1]' (A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs : De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres. D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle). D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves. Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '4 [b12]' (B.2. Pour être sélectionnés, les projets doivent s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) *et/ou* secondaire. Je certifie que mon projet s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental *et/ou* secondaire.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '5 [B13]' (B.3. Pour être sélectionnés, les projets doivent se dérouler durant les périodes scolaires. Je certifie que mon projet se déroule durant les périodes scolaires (du lundi au vendredi).) *et* La réponse était 'Oui' à la question '6 [B14]' (B.4. Pour être sélectionnés, les projets s'adressent à tous les réseaux de l'enseignement. Je certifie que mon projet s'adresse à tous les réseaux d'enseignement.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '7 [B15]' (B.5. Pour être sélectionnés, les projets doivent être organisés par une institution qui a au moins une expérience probante en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR). Je certifie que le porteur de projet a au moins une expérience probante en éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).)

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

-  Oui Oui
-  Non Non

[]D. 8. Quelle sera l'action/information proposée aux parents ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '3 [B1]' (B.1. Pour être sélectionnés, les projets doivent avoir comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Je certifie que mon projet a comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).) *et* La réponse était 'Oui' à la question '30 [D2h]' (D.8. Votre projet prévoit-il une action/information vers les parents ?) *et* La

réponse était 'Oui' à la question '1 [a1]' (A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs : De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres. D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle). D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves. Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.) et La réponse était 'Oui' à la question '4 [b12]' (B.2. Pour être sélectionnés, les projets doivent s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) et/ou secondaire. Je certifie que mon projet s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental et/ou secondaire.) et La réponse était 'Oui' à la question '5 [B13]' (B.3. Pour être sélectionnés, les projets doivent se dérouler durant les périodes scolaires. Je certifie que mon projet se déroule durant les périodes scolaires (du lundi au vendredi).) et La réponse était 'Oui' à la question '6 [B14]' (B.4. Pour être sélectionnés, les projets s'adressent à tous les réseaux de l'enseignement. Je certifie que mon projet s'adresse à tous les réseaux d'enseignement.) et La réponse était 'Oui' à la question '7 [B15]' (B.5. Pour être sélectionnés, les projets doivent être organisés par une institution qui a au moins une expérience probante en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR). Je certifie que le porteur de projet a au moins une expérience probante en éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).)

Veillez écrire votre réponse ici :

[]D.8. Pour quelle(s) raison(s) n'allez-vous pas mener d'action/information vers les parents ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '3 [B1]' (B.1. Pour être sélectionnés, les projets doivent avoir comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Je certifie que mon projet a comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).) et La réponse était 'Non' à la question '30 [D2h]' (D.8. Votre projet prévoit-il une action/information vers les parents ?) et La réponse était 'Oui' à la question '1 [a1]' (A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs : De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres. D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle). D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves. Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.) et La réponse était 'Oui' à la question '4 [b12]' (B.2. Pour être sélectionnés, les projets doivent s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) et/ou secondaire. Je certifie que mon

projet s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental et/ou secondaire.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '5 [B13]' (B.3. Pour être sélectionnés, les projets doivent se dérouler durant les périodes scolaires. Je certifie que mon projet se déroule durant les périodes scolaires (du lundi au vendredi).) *et* La réponse était 'Oui' à la question '6 [B14]' (B.4. Pour être sélectionnés, les projets s'adressent à tous les réseaux de l'enseignement. Je certifie que mon projet s'adresse à tous les réseaux d'enseignement.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '7 [B15]' (B.5. Pour être sélectionnés, les projets doivent être organisés par une institution qui a au moins une expérience probante en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR). Je certifie que le porteur de projet a au moins une expérience probante en éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).)

Veillez écrire votre réponse ici :


[]D.9. Quel agenda avez-vous prévu ? (merci d'être le plus précis possible) *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '3 [B1]' (B.1. Pour être sélectionnés, les projets doivent avoir comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Je certifie que mon projet a comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).) *et* La réponse était 'Oui' à la question '1 [a1]' (A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs : De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres. D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle). D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves. Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '4 [b12]' (B.2. Pour être sélectionnés, les projets doivent s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) et/ou secondaire. Je certifie que mon projet s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental et/ou secondaire.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '5 [B13]' (B.3. Pour être sélectionnés, les projets doivent se dérouler durant les périodes scolaires. Je certifie que mon projet se déroule durant les périodes scolaires (du lundi au vendredi).) *et* La réponse était 'Oui' à la question '6 [B14]' (B.4. Pour être sélectionnés, les projets s'adressent à tous les réseaux de l'enseignement. Je certifie que mon projet s'adresse à tous les réseaux d'enseignement.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '7 [B15]' (B.5. Pour être sélectionnés, les projets doivent être organisés par une institution qui a au moins une expérience probante en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR). Je certifie que le porteur de projet a au moins une expérience probante en éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).)

Ajoutez un commentaire seulement si vous sélectionnez la réponse.

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent et laissez un commentaire :

- Sept 2021Sept 2021
- Oct 2021Oct 2021
- Nov 2021Nov 2021
- Déc 2021Déc 2021
- Janv 2022Janv 2022
- Fév 2022Fév 2022
- Mars 2022Mars 2022
- Avril 2022Avril 2022
- Mai 2022Mai 2022
- Juin 2022Juin 2022
- autre ?autre ?

Ajoutez un commentaire en face de chaque réponse sélectionnée.

[]D.10. Je m'engage à communiquer à la Région Wallonne l'agenda des activités organisées à l'adresse mail :emsr@spw.wallonie.be et ce, au minimum 30 jours avant le déroulement de celles-ci. *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Avril 2022' *ou* 'Mars 2022' *ou* 'Fév 2022' *ou* 'Janv 2022' *ou* 'Mai 2022' *ou* 'Juin 2022' *ou* 'autre ?' *ou* 'Déc 2021' *ou* 'Nov 2021' *ou* 'Oct 2021' *ou* 'Sept 2021' à la question '33 [D3a]' (D.9. Quel agenda avez-vous prévu ? (merci d'être le plus précis possible))

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui Oui
- Non Non

[]

D11. Ci-après, vous pouvez ajouter des éléments concernant le contenu du projet.

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '3 [B1]' (B.1. Pour être sélectionnés, les projets doivent avoir comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Je certifie que mon projet a comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).) et La réponse était 'Oui' à la question '1 [a1]' (A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs : De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres. D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle). D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves. Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.) et La réponse était 'Oui' à la question '4 [b12]' (B.2. Pour être sélectionnés, les projets doivent s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) et/ou secondaire. Je certifie que mon projet s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental et/ou secondaire.) et La réponse était 'Oui' à la question '5 [B13]' (B.3. Pour être sélectionnés, les projets doivent se dérouler durant les périodes scolaires. Je certifie que mon projet se déroule durant les périodes scolaires (du lundi au vendredi).) et La réponse était 'Oui' à la question '6 [B14]' (B.4. Pour être sélectionnés, les projets s'adressent à tous les réseaux de l'enseignement. Je certifie que mon projet s'adresse à tous les réseaux d'enseignement.) et La réponse était 'Oui' à la question '7 [B15]' (B.5. Pour être sélectionnés, les projets doivent être organisés par une institution qui a au moins une expérience probante en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR). Je certifie que le porteur de projet a au moins une expérience probante en éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).)

Veillez écrire votre réponse ici :

[]

D12. Quel sera le budget de ce projet ?

*

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '3 [B1]' (B.1. Pour être sélectionnés, les projets doivent avoir comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Je certifie que mon projet a comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).) et La réponse était 'Oui' à la question '1 [a1]' (A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs : De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres. D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique

(exercices en milieu protégé et en situation réelle). D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves. Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.) et La réponse était 'Oui' à la question '4 [B12]' (B.2. Pour être sélectionnés, les projets doivent s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) et/ou secondaire. Je certifie que mon projet s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental et/ou secondaire.) et La réponse était 'Oui' à la question '5 [B13]' (B.3. Pour être sélectionnés, les projets doivent se dérouler durant les périodes scolaires. Je certifie que mon projet se déroule durant les périodes scolaires (du lundi au vendredi).) et La réponse était 'Oui' à la question '6 [B14]' (B.4. Pour être sélectionnés, les projets s'adressent à tous les réseaux de l'enseignement. Je certifie que mon projet s'adresse à tous les réseaux d'enseignement.) et La réponse était 'Oui' à la question '7 [B15]' (B.5. Pour être sélectionnés, les projets doivent être organisés par une institution qui a au moins une expérience probante en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR). Je certifie que le porteur de projet a au moins une expérience probante en éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).)

Veillez écrire votre(vos) réponse(s) ici :

- Quel sera le montant total de vos dépenses ?
- Quelles seront les recettes éventuelles ?
- Quel sera le solde à financer ?
- Quel sera le coût par élève (estimation) ?

Indiquez les montants, toutes les cases doivent contenir une réponse.

Si votre projet était rétenu mais subventionné à concurrence d'un montant inférieur à celui demandé, vous seriez dans l'obligation de nous fournir un nouveau budget prévisionnel endéans les 3 mois après la notification.

[]

D13. Détaillez vos dépenses poste par poste.

*

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '3 [B1]' (B.1. Pour être sélectionnés, les projets doivent avoir comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Je certifie que mon projet a comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).) et La réponse était 'Oui' à la question '1 [a1]' (A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs : De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres. D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle). D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les

plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves. Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.) et La réponse était 'Oui' à la question '4 [b12]' (B.2. Pour être sélectionnés, les projets doivent s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) et/ou secondaire. Je certifie que mon projet s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental et/ou secondaire.) et La réponse était 'Oui' à la question '5 [B13]' (B.3. Pour être sélectionnés, les projets doivent se dérouler durant les périodes scolaires. Je certifie que mon projet se déroule durant les périodes scolaires (du lundi au vendredi).) et La réponse était 'Oui' à la question '6 [B14]' (B.4. Pour être sélectionnés, les projets s'adressent à tous les réseaux de l'enseignement. Je certifie que mon projet s'adresse à tous les réseaux d'enseignement.) et La réponse était 'Oui' à la question '7 [B15]' (B.5. Pour être sélectionnés, les projets doivent être organisés par une institution qui a au moins une expérience probante en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR). Je certifie que le porteur de projet a au moins une expérience probante en éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).)

Veillez écrire votre réponse ici :

Exemples de frais acceptés :

- **Fourniture de bureau**
- **Frais d'impression**
- **Achat de matériel pédagogique, de matériel de sécurité routière**
- **Frais de personnel**
- **Frais de déplacement**
- **Commande d'une animation EMSR (auprès d'un opérateur)**

Exemples de frais refusés :

- **Achat d'alcool**
- **Frais de catering hors évènement et autres selon analyse du dossier.**

Remarque concernant les chasubles fluo-réfléchissantes:

Dans le cadre de votre projet et sur demande justifiée, le SPW vous fournit gratuitement les chasubles fluo-réfléchissantes (2 tailles enfants et 2 tailles adultes), dans la limite des stocks disponible. Les demandes justifiées sont à adresser à emsr@spw.wallonie

[]

D14 : Pour ce projet, sollicitez-vous d'autres subventions ou en avez-vous obtenus (de pouvoirs publics ou privés ? en tout ou en partie) ?

*

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

-  Oui Oui
-  Non Non

* Région wallone - aides à l'emploi - Communauté française (département à préciser) - autres (à préciser)

[]D15. Quelles sont les subventions sollicitées ou obtenues et auprès de qui ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '38 [D7]' (D14 : Pour ce projet, sollicitez-vous d'autres subventions ou en avez-vous obtenus (de pouvoirs publics ou privés ? en tout ou en partie) ?)

Veillez écrire votre réponse ici :

Merci d'indiquer le montant.

[]D.16. Je dispose d'un dossier pédagogique à destination des enseignants et/ou d'un document pour les élèves. Si oui, faites les nous parvenir en cliquant sur "envoyer des fichiers". (fichiers png, gif, jpg, doc, odt, pdf avec un maximum de 2048 KB pour chacun)

Veillez envoyer au plus un fichier

Kindly attach the aforementioned documents along with the survey

E. Modalités

[]

E.1. Les dépenses éligibles sont :

- **les frais générés par la mise en place d'une action ou la participation à un évènement sans lesquelles l'objectif de la subvention ne pourrait pas être réalisé ou le serait dans une moindre mesure et notamment les actions de promotion, d'information et de réalisation d'outils pédagogiques, de location de matériel, de frais de déplacement ou d'envoi;**
- **les rémunérations du personnel directement affecté à la réalisation du projet et à l'exclusion de celles du personnel chargé de la comptabilité, des lois sociales et de l'administration générale, ainsi qu'à l'exclusion des honoraires de consultants dans ces matières;**
- **les frais liés à l'occupation de bâtiments ou d'infrastructures où sont conçues ou réalisées les actions d'éducation ou de sensibilisation.**

une dépense est admissible si et seulement si :

- **elle est certaine et supportée par l'association au cours de la période subventionnée,**
- **elle est raisonnable quant à sa nature et à son montant,**
- **elle est en lien avec les activités subventionnées,**
- **elle est justifiée par une pièce probante,**
- **elle est conforme au droit belge et fiscal,**
- **elle n'est pas subventionnée par une autre source de financement externe.**

J'ai pris connaissance de ces termes et je m'engage à les respecter.

*

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '3 [B1]' (B.1. Pour être sélectionnés, les projets doivent avoir comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Je certifie que mon projet a comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).) et La réponse était 'Oui' à la question '1 [a1]' (A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs : De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres. D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle). D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves. Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.) et La réponse était 'Oui' à la question '4 [b12]' (B.2. Pour être sélectionnés, les projets doivent s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) et/ou secondaire. Je certifie que mon projet s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental et/ou secondaire.) et La réponse était 'Oui' à la question '5 [B13]' (B.3. Pour être sélectionnés, les projets doivent se dérouler durant les périodes scolaires. Je certifie que mon projet se déroule durant les périodes scolaires (du lundi au vendredi).) et La réponse était 'Oui' à la question '6 [B14]' (B.4. Pour être sélectionnés, les projets s'adressent à tous les réseaux de l'enseignement. Je certifie que mon projet s'adresse à tous les réseaux d'enseignement.) et La réponse était 'Oui' à la question '7 [B15]' (B.5. Pour être sélectionnés, les projets doivent être organisés par une institution qui a au moins une expérience probante en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR). Je certifie que le porteur de projet a au moins une expérience probante en éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).)

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

-  Oui Oui
-  Non Non

[]

E.2. Dans la limite des crédits budgétaires disponibles, un dossier de candidature peut permettre, sur base de cette procédure d'appel à projet, l'octroi d'une subvention couvrant 100% des coûts de mise en oeuvre d'un projet au cours de l'année 2021-2022.

A titre d'avance, 50% seront liquidés sur base d'une déclaration de créance pouvant être introduite auprès de la Région wallonne dès la notification de l'arrêté d'octroi de la subvention.

Sur base d'une déclaration de créance et après approbation du rapport d'activité final et vérification de l'ensemble des pièces justificatives, les 50% restants seront liquidés.

Le montant de la subvention porte sur le coût TVAC estimé des projets sélectionnés par la Région wallonne.

*

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '3 [B1]' (B.1. Pour être sélectionnés, les projets doivent avoir comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Je certifie que mon projet a comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).) et La réponse était 'Oui' à la question '41 [E1]' (E.1. Les dépenses éligibles sont : les frais générés par la mise en place d'une action ou la participation à un évènement sans lesquelles l'objectif de la subvention ne pourrait pas être réalisé ou le serait dans une moindre mesure et notamment les actions de promotion, d'information et de réalisation d'outils pédagogiques, de location de matériel, de frais de déplacement ou d'envoi; les rémunérations du personnel directement affecté à la réalisation du projet et à l'exclusion de celles du personnel chargé de la comptabilité, des lois sociales et de l'administration générale, ainsi qu'à l'exclusion des honoraires de consultants dans ces matières; les frais liés à l'occupation de bâtiments ou d'infrastructures où sont conçues ou réalisées les actions d'éducation ou de sensibilisation. une dépense est admissible si et seulement si : elle est certaine et supportée par l'association au cours de la période subventionnée, elle est raisonnable quant à sa nature et à son montant, elle est en lien avec les activités subventionnées, elle est justifiée par une pièce probante, elle est conforme au droit belge et fiscal, elle n'est pas subventionnée par une autre source de financement externe. J'ai pris connaissance de ces termes et je m'engage à les respecter.) et La réponse était 'Oui' à la question '1 [a1]' (A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs : De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres. D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle). D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves. Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.) et La réponse était 'Oui' à la question '4 [b12]' (B.2. Pour être sélectionnés, les projets doivent s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) et/ou secondaire. Je certifie que mon projet s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental et/ou secondaire.) et La réponse était 'Oui' à la question '5 [B13]' (B.3. Pour être sélectionnés, les projets doivent se dérouler durant les périodes scolaires. Je certifie que mon projet se déroule durant les périodes scolaires (du lundi au vendredi).) et La réponse était 'Oui' à la question '6 [B14]' (B.4. Pour être sélectionnés, les projets s'adressent à tous les réseaux de l'enseignement. Je certifie que mon projet s'adresse à tous les réseaux d'enseignement.) et La réponse était 'Oui' à la question '7 [B15]' (B.5. Pour être sélectionnés, les projets doivent être organisés par une institution qui a au moins une expérience probante en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR). Je certifie que le porteur de projet a au moins une expérience probante en éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).)

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

-  Oui Oui
-  Non Non

[]

E.3. Si mon projet est retenu, je m'engage à ce que la mention du soutien de la Région wallonne soit clairement visible dans toutes les actions menées directement ou indirectement dans le cadre de la subvention accordée.

L'association/la commune veillera à respecter la charte graphique "Wallonie", disponible à l'adresse internet suivante : (<http://chartegraphique.wallonie.be>). Toute publication (écrite, internet) devra être soumise à l'approbation de la Région Wallonne avant édition.

J'ai pris connaissance de cette clause et je m'engage à la respecter.

*

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '3 [B1]' (B.1. Pour être sélectionnés, les projets doivent avoir comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Je certifie que mon projet a comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).) et La réponse était 'Oui' à la question '41 [E1]' (E.1. Les dépenses éligibles sont : les frais générés par la mise en place d'une action ou la participation à un évènement sans lesquelles l'objectif de la subvention ne pourrait pas être réalisé ou le serait dans une moindre mesure et notamment les actions de promotion, d'information et de réalisation d'outils pédagogiques, de location de matériel, de frais de déplacement ou d'envoi; les rémunérations du personnel directement affecté à la réalisation du projet et à l'exclusion de celles du personnel chargé de la comptabilité, des lois sociales et de l'administration générale, ainsi qu'à l'exclusion des honoraires de consultants dans ces matières; les frais liés à l'occupation de bâtiments ou d'infrastructures où sont conçues ou réalisées les actions d'éducation ou de sensibilisation. une dépense est admissible si et seulement si : elle est certaine et supportée par l'association au cours de la période subventionnée, elle est raisonnable quant à sa nature et à son montant, elle est en lien avec les activités subventionnées, elle est justifiée par une pièce probante, elle est conforme au droit belge et fiscal, elle n'est pas subventionnée par une autre source de financement externe. J'ai pris connaissance de ces termes et je m'engage à les respecter.) et La réponse était 'Oui' à la question '1 [a1]' (A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs : De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres. D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle). D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves. Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.) et La réponse était 'Oui' à la question '4 [b12]' (B.2. Pour être sélectionnés, les projets doivent s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) et/ou secondaire. Je certifie que mon projet s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental et/ou secondaire.) et La réponse était 'Oui' à la question '5 [B13]' (B.3. Pour être sélectionnés, les projets doivent se dérouler durant les périodes scolaires. Je certifie que mon projet se déroule durant les périodes scolaires (du lundi au vendredi).) et La réponse était 'Oui' à la question '6 [B14]' (B.4. Pour être sélectionnés, les projets s'adressent à tous les réseaux de l'enseignement. Je certifie que mon projet s'adresse à tous les réseaux d'enseignement.) et La réponse était 'Oui' à la question '7 [B15]' (B.5. Pour être sélectionnés, les projets doivent être organisés par une institution qui a au moins une expérience probante en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR). Je certifie que le porteur de projet a au moins une expérience probante en éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).)

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

-  Oui Oui
-  Non Non

F. Remarques

Avez-vous des remarques ?

[]F.3. Vous avez la possibilité de nous faire parvenir maximum 2 annexes. Celles-ci seront considérées comme accessoires et ne détermineront pas la sélection.

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '3 [B1]' (B.1. Pour être sélectionnés, les projets doivent avoir comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Je certifie que mon projet a comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).) et La réponse était 'Oui' à la question '1 [a1]' (A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs : De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres. D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle). D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves. Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.) et La réponse était 'Oui' à la question '4 [b12]' (B.2. Pour être sélectionnés, les projets doivent s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) et/ou secondaire. Je certifie que mon projet s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental et/ou secondaire.) et La réponse était 'Oui' à la question '5 [B13]' (B.3. Pour être sélectionnés, les projets doivent se dérouler durant les périodes scolaires. Je certifie que mon projet se déroule durant les périodes scolaires (du lundi au vendredi).) et La réponse était 'Oui' à la question '6 [B14]' (B.4. Pour être sélectionnés, les projets s'adressent à tous les réseaux de l'enseignement. Je certifie que mon projet s'adresse à tous les réseaux d'enseignement.) et La réponse était 'Oui' à la question '7 [B15]' (B.5. Pour être sélectionnés, les projets doivent être organisés par une institution qui a au moins une expérience probante en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR). Je certifie que le porteur de projet a au moins une expérience probante en éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).)

Veillez ne pas envoyer plus de 2 fichiers

Kindly attach the aforementioned documents along with the survey

Cliquez sur "envoyer fichier" (en vert) pour nous les faire parvenir directement.

(format pg, gif, jpg, doc, odt, pdf avec un maximum de 2078kb pour chacun)

[]

F.4. Pour rappel, votre dossier sera considéré comme recevable si nous sommes en possession des documents suivants :

- Pour les asbl : les documents justificatifs de vos statuts et comptes (voir question C1)

- Pour les asbl et les communes :

- **une prévision de l'agenda des activités (voir question D10).**
- **les détails de votre budget (voir question D13).**

Il vous est aussi demandé de nous faire parvenir, à l'adresse emsr@spw.wallonie.be, le détail de vos activités et ce au minimum 30 jours avant leur déroulement.

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '3 [B1]' (B.1. Pour être sélectionnés, les projets doivent avoir comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Je certifie que mon projet a comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).) et La réponse était 'Oui' à la question '1 [a1]' (A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs : De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres. D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle). D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves. Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.) et La réponse était 'Oui' à la question '4 [b12]' (B.2. Pour être sélectionnés, les projets doivent s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) et/ou secondaire. Je certifie que mon projet s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental et/ou secondaire.) et La réponse était 'Oui' à la question '5 [B13]' (B.3. Pour être sélectionnés, les projets doivent se dérouler durant les périodes scolaires. Je certifie que mon projet se déroule durant les périodes scolaires (du lundi au vendredi).) et La réponse était 'Oui' à la question '6 [B14]' (B.4. Pour être sélectionnés, les projets s'adressent à tous les réseaux de l'enseignement. Je certifie que mon projet s'adresse à tous les réseaux d'enseignement.) et La réponse était 'Oui' à la question '7 [B15]' (B.5. Pour être sélectionnés, les projets doivent être organisés par une institution qui a au moins une expérience probante en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR). Je certifie que le porteur de projet a au moins une expérience probante en éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).)

[[F.5. Introduisez vous plusieurs candidatures (pour des projets différents) ? *

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :






-  Oui Oui
-  Non Non

[[F.6. Combien de dossiers nous soumettez-vous ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '46 [F4]' (F.5. Introduisez vous plusieurs candidatures (pour des projets différents) ?)

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

-  1 1
-  2 2
-  3 3
-  4 4
-  5 5

[[

F.7. Les candidats seront prévenus, par la Ministre, de la sélection ou du refus du projet introduit. En cas de sélection, ils recevront une promesse de subvention.

Le projet faisant l'objet de la subvention sera réalisé dans un délai n'excédant pas 18 mois à dater de la notification de l'arrêté de la subvention.

A défaut, la subvention sera réputée perdue. Dans certains cas, la Région wallonne pourra cependant proroger ce délai d'un maximum de 6 mois.

Nous vous remercions de votre participation.

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '3 [B1]' (B.1. Pour être sélectionnés, les projets doivent avoir comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière. Je certifie que mon projet a comme objectif principal l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).) *et* La réponse était 'Oui' à la question '1 [a1]' (A.1. L'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) a pour objectifs : De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celle des autres. D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs,...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle). D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). Les subventions concernent les associations sans but lucratif (ASBL) et les Communes pour des projets qui participent à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) des élèves. Je certifie que mon projet émane d'une A.S.B.L. ou d'une Commune.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '4 [b12]' (B.2. Pour être sélectionnés, les projets doivent s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental (maternelle et primaire) et/ou secondaire. Je certifie que mon projet s'adresse aux élèves de l'enseignement fondamental et/ou secondaire.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '5 [B13]' (B.3. Pour être sélectionnés, les projets doivent se dérouler durant les périodes scolaires. Je certifie que mon projet se déroule durant les périodes scolaires (du lundi au vendredi).) *et* La réponse était 'Oui' à la question '6 [B14]' (B.4. Pour être sélectionnés, les projets s'adressent à tous les réseaux de l'enseignement. Je certifie que mon projet s'adresse à tous les réseaux d'enseignement.) *et* La réponse était 'Oui' à la question '7 [B15]' (B.5. Pour être sélectionnés, les projets doivent être organisés par une institution qui a au moins une expérience probante en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR). Je certifie que le porteur de projet a au moins une expérience probante en éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).)

Vous avez envoyé votre formulaire complet.

Veillez cliquer sur le lien ci-après pour le visualiser et l'enregistrer et/ou l'imprimer.

Envoyer votre questionnaire.
Merci d'avoir complété ce questionnaire.